

Björn-Olav Dozo

Université de Liège

La présence des juristes dans l'institution littéraire belge. Examen de l'évolution des trajectoires scolaires et professionnelles des écrivains dans l'entre-deux-guerres

Introduction

Dans un article relatif à l'autonomisation de la littérature francophone belge, Michel Biron a mis en évidence l'émergence d'une littérature dominée par deux figures tutélaires :

En quête d'autonomie, la jeune institution littéraire belge s'est curieusement donné deux chefs, dont l'un est écrivain professionnel tourné vers Paris, et l'autre avocat dévoué à la cause des lettres belges. L'un ne va pas sans l'autre, même si les deux chefs n'usent pas d'une autorité équivalente. À l'intérieur de la maison littéraire belge, on célèbre Lemonnier, mais on obéit à Picard¹.

Il soulignait de la sorte une représentation traditionnelle enregistrée par l'histoire des lettres belges, à savoir le fait que beaucoup d'écrivains francophones belges sont juristes ou avocats. On pense ainsi immédiatement au cabinet d'avocat d'Edmond Picard, où se succéderont comme stagiaires des prétendants qui allaient ensuite marquer l'histoire littéraire : citons par exemple Iwan Gilkin (1858-1924) ou Jules Destrée (1863-1936).

¹ BIRON Michel, « L'autonomie nouvelle de la littérature », dans BERTRAND (Jean-Pierre), BIRON (Michel), DENIS (Benoît), GRUTMAN (Rainier) (dir.), *La Littérature belge (1830-2000)*. Paris, Fayard, 2004, p. 147.

Cette représentation trouve en partie sa raison d'être dans la configuration des études universitaires à la fin du XIX^e siècle : les candidatures de lettres et de droit étaient communes, ce qui en faisait la voie royale pour toute profession à tendance littéraire. Cela eut pour conséquence que toute personne intéressée par le droit était elle-même « frottée » de littérature. Cet état de fait a sans doute beaucoup contribué à ancrer l'image de l'avocat écrivain. Évidemment, dans une telle configuration et pour la plupart de ces agents, il n'est pas question de professionnalisation du métier d'écrivain : tel Ingres et son violon, l'écriture est pour eux au mieux un second métier, sinon un loisir en dilettante. Quelques exceptions existent néanmoins : certains, après leurs études de droit, n'exercèrent quasi pas de profession principale, leurs rentes leur permettant de se consacrer à plein temps à l'écriture. C'est le cas de Maurice Maeterlinck (1862-1949) notamment.

Si cette représentation fonctionne à plein rendement pour la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à la fin de ce que Benoît Denis et Jean-Marie Klinkenberg nomment la phase centrifuge², elle mérite pourtant d'être interrogée pour la période suivante. Dans quelle proportion se poursuit-elle ? La littérature belge est-elle, comme cela semble être le cas pour la phase centripète, composée d'une large part de juristes durant l'entre-deux-guerres ? Pour y répondre, nous nous proposons d'examiner les trajectoires socio-professionnelles des écrivains de cette période.

Le corpus

Ces trajectoires sont élaborées à partir des données rassemblées dans la base de données du CIEL, le Collectif interuniversitaire d'étude du littéraire. Ce projet est une collaboration entre l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège et vise à la constitution d'une base de données informatique sur les auteurs, les œuvres et les revues pour la période entre 1920 et 1960. Pour être inclus dans la base de données, il faut avoir été à un moment donné de nationalité belge et avoir publié une œuvre (ou participé à une revue littéraire) parue entre ces deux dates. Ils sont environ 1200³ à remplir ces critères selon l'état actuel de nos recherches, mais étant donné que le projet est conçu comme un travail en cours, ce nombre devrait croître encore afin de tendre vers l'exhaustivité. Les informations récoltées sur ces auteurs sont d'ordre biographique, bibliographique, historique, institutionnel et sociologique.

² DENIS (Benoît), KLINKENBERG (Jean-Marie), *La Littérature belge. Précis d'histoire sociale*. Bruxelles, Labor, 2005.

³ Les nombres, dans cet article, seront écrits en chiffres arabes, afin d'en faciliter la lecture.

Pour des raisons de complétude de l'information et d'homogénéité de la période envisagée, nous nous concentrerons sur l'entre-deux-guerres (1918-1940), en utilisant comme critère pour constituer le corpus le fait d'avoir publié un ouvrage durant cette période. En limitant l'activité littéraire à la publication d'un ouvrage, et en excluant de la sorte les agents qui ne sont actifs qu'en revues, nous avons conscience de restreindre le champ d'étude. Néanmoins, ce choix est dicté par l'objectif de cet article : dresser un panorama des trajectoires professionnelles du personnel littéraire actif durant l'entre-deux-guerres, en étudiant un large échantillon non exhaustif mais représentatif. Les auteurs qui ont publié seulement en revues restent marginaux, malgré la configuration particulière du champ éditorial en Belgique. Nous ne pouvions matériellement pas nous fonder sur une définition de l'activité littéraire dans toutes ses actualisations pour étudier les professions de tous ces auteurs (ce type d'étude n'est pas réalisable dans l'état actuel de la collecte des informations à leur sujet). Plus modestement, nous nous sommes intéressés aux écrivains ayant publié au moins une œuvre littéraire au cours de leur vie et dont un ouvrage (qu'il soit littéraire ou pas) a été publié ou réédité durant l'entre-deux-guerres. Ces auteurs sont au nombre de 491 et on dénombre pour ceux-ci, de 1918 à 1840, un total de 4259 publications ou rééditions de livres de tout type (littéraire ou non).

Classes d'âge

Les auteurs sont répartis en classes d'âge de dix ans et non en générations. Il s'agit d'un choix assumé : la génération est un concept complexe, qui se voudrait objectivant mais pose un certain nombre de problèmes quant à sa construction. Le plus évident est la durée d'une génération : dix, quinze, vingt, trente ans ? Tout dépend de ce que l'on cherche à montrer. Un autre concerne l'âge à prendre en compte : âge biologique ou âge social⁴ ? Et dans le cas de l'âge social, comment le calculer ? en tenant compte de la première publication en revue ? ou de celle en volume ? ou d'un autre critère encore ? Ces questions sont de première importance quand on s'interroge sur les « générations littéraires », c'est-à-dire les générations dans leur inscription au sein du champ littéraire, mais elles ne peuvent être traitées dans cet article. En effet, le recours aux classes d'âge, découpage totalement arbitraire, répond

⁴ Voir à ce sujet BOURDIEU (Pierre), *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris, 1998, p. 206 et suivantes ; voir aussi DENIS (Benoit), « Génération littéraire », dans ARON (Paul), SAINT-JACQUES (Denis), VIALA (Alain), *Le Dictionnaire du littéraire*. Paris, PUF, 2002, pp. 244-245.

ici à un autre objectif : la volonté d'introduire de la diachronie au sein du corpus, mais une diachronie externe à lui, sans incidence du littéraire sur celle-ci, afin de pouvoir traiter efficacement les corrélations possibles entre les tranches d'âge et les autres variables, toutes extralittéraires.

Cette étude développe et généralise un travail précédent sur le personnel littéraire de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises de Belgique, dans lequel on a pu montrer, entre autres, qu'un basculement s'opère à partir de la quatrième génération (les académiciens généralement nés entre 1900 et 1913) dans les trajectoires professionnelles des écrivains recrutés par l'Académie : du profil du « juriste », on passe au profil de l'« enseignant »⁵. Il est nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier en interrogeant un corpus plus vaste, afin de généraliser la portée du propos.

Si l'on différencie toutes les classes d'âge par décennie de date de naissance, on en repère 9, plus une regroupant ceux pour lesquels on n'a pas de renseignements. Cependant, les deux classes aux extrémités (1840-1849 et 1920-1929) ont un effectif très réduit, respectivement 3 écrivains, avec Georges Lecomte (1846-1939), Jules Leclercq (1848-1928) et Charles Dumercy (1848-1934), et 2 agents, Christian Dotremont (1922-1979) et Marcel Mariën (1920-1993). Pour éviter tout hapax ou aberration dans les graphiques qui suivent, on a choisi de les regrouper avec les deux catégories adjacentes, pour former une classe d'âge « avant 1859 » et une « après 1910 ». La première comprend 17 personnes, la deuxième (1860-1869) 43, la troisième (1870-1879) 62, la quatrième (1880-1889) 83, la cinquième (1890-1899) 141, la sixième (1900-1909) 95, et enfin la septième (après 1910) 31. Dans 19 cas, il n'a pas été possible d'obtenir la date de naissance.

Deux variables sont à prendre en compte pour pouvoir qualifier un écrivain de juriste : ses études et sa trajectoire professionnelle. Ces deux paramètres n'ont pu être rassemblés pour tous les écrivains du corpus. Nous avons décidé d'éliminer ceux pour lesquels les données manquaient tant pour les études que pour les professions. En revanche, ceux pour lesquels une des deux informations était disponible ont été conservés. Le total s'élève finalement à 373 écrivains répartis sur sept classes d'âge, auxquels s'ajoutent deux littérateurs (Léon Coune et Michel Georis) pour lesquels nous ne disposons pas de date de naissance.

⁵ Voir Dozo (Björn-Olav), « La sociologie quantitative au service de l'étude du personnel littéraire : le cas du personnel littéraire de l'Académie royale de Langue et Littérature française de Belgique », actes des Journées des Jeunes chercheurs et chercheuses en Littérature et Linguistique françaises, 19-21 janvier 2006 à l'Université du Luxembourg, à paraître en 2007. Il y est fait usage de la notion de génération, qui s'y trouve discutée et justifiée par rapport à l'usage que nous en faisons dans l'article.

CA jusqu'à 1859 inclus	13
CA 1860-1869 inclus	39
CA 1870-1879 inclus	52
CA 1880-1889 inclus	63
CA 1890-1899 inclus	101
CA 1900-1909 inclus	77
CA 1910 et au-delà	28
CA inconnu	2

Nous reviendrons sur la répartition des écrivains en classes d'âge lors du commentaire des tableaux reprenant les effectifs de celles-ci et croisés avec, d'une part, ceux des études, et d'autre part, ceux des professions.

Études

Le profil scolaire des agents étudiés est décrit à partir de différentes modalités, qui renvoient aux plus hautes études entamées. Dans l'état actuel des informations collectées, il n'était pas possible de considérer les diplômes obtenus. De plus et incidemment par rapport à la problématique de cet article, en tant que lieu de sociabilité, les campus et écoles sont d'une grande importance pour la vie littéraire, sans que la réussite ou l'échec des études entreprises ne conditionnent particulièrement les liens possibles entre écrivains. Les modalités descriptives pour la catégorie « plus haut cursus scolaire entamé » étaient au départ : « études primaires », « secondaires », « supérieures non universitaires », « universitaires » et « artistiques ». Vu la forte proportion d'études supérieures et universitaires, on a affiné la catégorisation, en isolant les études dans une école normale des autres études supérieures non universitaires et en divisant les cursus universitaires en : « droit », « philosophie et lettres » et « autres études universitaires ». En revanche, vu le peu d'écrivains qui n'ont suivi que l'enseignement primaire, nous avons décidé de fondre les catégories « primaires » et « secondaires » en une seule. Cela donne finalement sept modalités possibles pour décrire les études de chaque agent.

Sur le corpus, on trouve donc 3 auteurs (France Adine, 1890-1977 ; Francis André, 1897-1976 ; Fernand Crommelynck, 1886-1970) n'ayant pas été plus loin que l'enseignement primaire, tout du moins dans sa forme organisée par les pouvoirs publics, et 48 ayant poursuivi et s'étant arrêtés au secondaire (inférieur et supérieur confondus). Les catégories qui suivent impliquent la réussite des études secondaires. Après celles-ci, 18 ont fait des études artistiques, 25 l'école normale, 20 d'autres études supérieures non universitaires, 91 le droit, 109 des études de philosophie et lettres

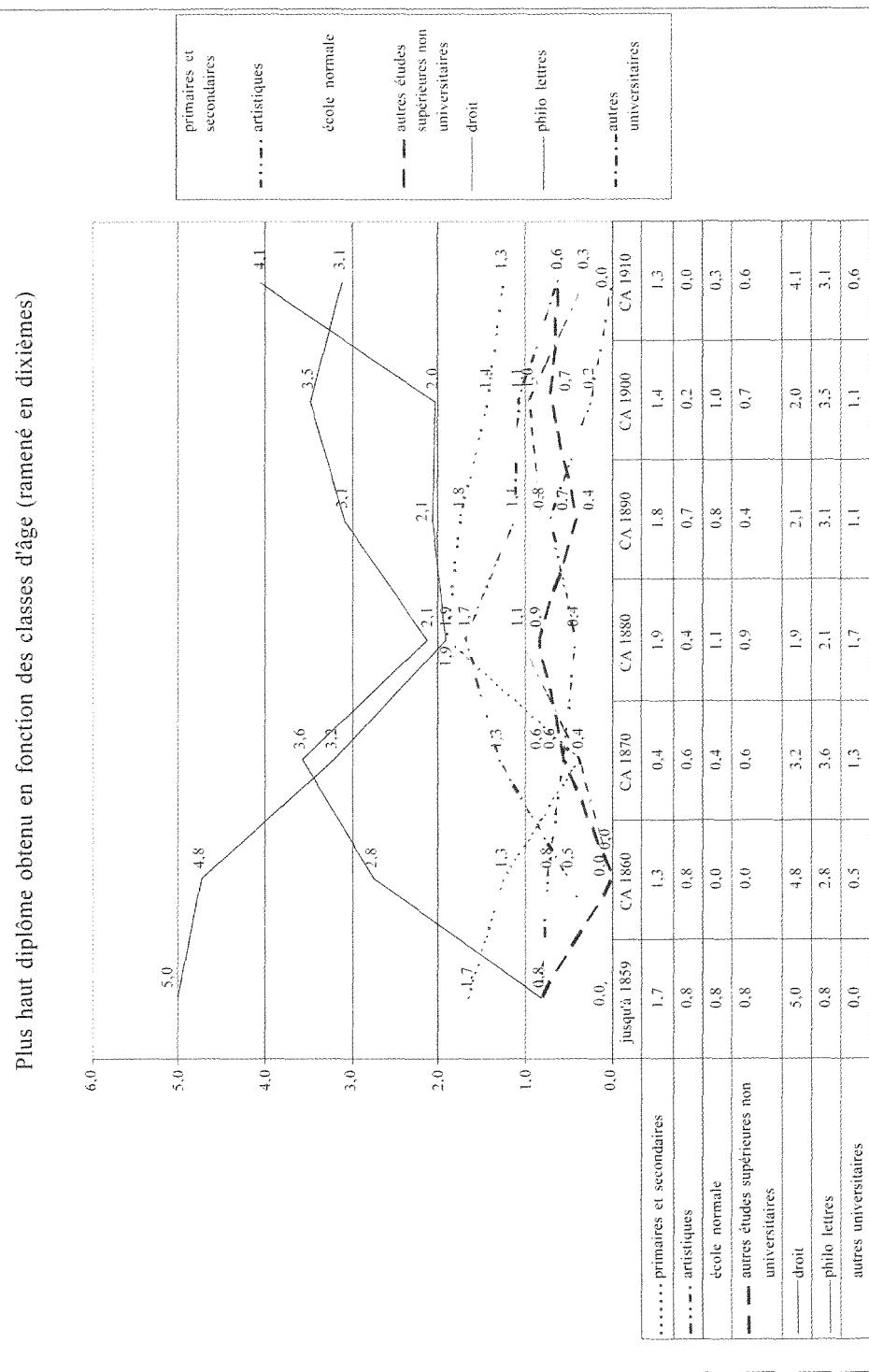
(avec une intersection de 31 personnes entre ces deux groupes, soit due au système de la candidature commune aux études de droit et de philosophie et lettres, soit au fait que les agents ont suivi les deux cursus – cas rare), et 39 d'autres études universitaires. Il faut aussi mentionner 45 agents qui ont fait d'autres études que celles répertoriées ci-dessus, parfois en plus de celles-ci (préceptorat, cours particuliers, cours de langue, stage, cours de pilotage, cours du soir, etc.). Nous laisserons de côté ces autres études. Enfin, sur le corpus des 375 écrivains finalement retenus, l'information manque pour 68 écrivains. Néanmoins, pour ceux-ci, nous disposons de l'information sur leur profession. Or certaines professions demandent un certain type de diplôme. C'est le cas de cinq avocats (Charles Dumercy, 1848-1934 ; René Golstein, 1891- ? ; José Hennebicq, 1870-1941 ; André Hoornaert, 1884- ? ; Denis Marion, 1906-2000). On peut raisonnablement postuler que s'ils exercent cette profession, c'est qu'ils ont obtenu leur diplôme de droit et par conséquent, qu'ils ont fait des études dans ce domaine⁶. Il faut de la sorte les ajouter au total des universitaires en droit, ce qui le porte à 96.

Le tableau suivant établit une relation croisée entre les études entamées et les classes d'âge.

	prim. et secondaires	artistiques	école normale	études supérieures non universitaires	droit	philosophie et lettres	autres études universitaires	Total
jusqu'à 1859	2	1	1	1	6	1	0	12
CA 1860	5	3	0	0	19	11	2	40
CA 1870	2	3	2	3	17	19	7	53
CA 1880	9	2	5	4	9	10	8	47
CA 1890	17	7	8	4	20	30	11	97
CA 1900	12	2	8	6	17	29	9	83
CA 1910	4	0	1	2	13	10	2	32
CA inconnu	0	0	0	0	0	1	0	1

⁶Cet exemple de données manquantes soulève la question du moment où l'on peut commencer à exploiter la base constituée : il est évidemment possible (et c'est l'un des objectifs du projet), en y consacrant suffisamment de temps et de moyens, de retrouver certaines informations absentes à l'heure actuelle de la base de données et d'ainsi continuer à la « nourrir ». Néanmoins, une fois que le rapport entre, d'un côté, le temps et les moyens investis, et de l'autre, les nouvelles découvertes produites, diminue fortement, on peut considérer arbitrairement que l'exploitation est envisageable. De plus, l'exemple montre que grâce à différentes déductions, il est parfois possible de « reconstruire » certaines données.

Ramenée en dixièmes, cette relation peut être exprimée sous la forme d'un graphique chronologique, en laissant de côté les études de philosophie et lettres de Léon Coune, dont on ne connaît pas la date de naissance.



Pour comprendre ce que représente ce graphique, il faut garder à l'esprit la façon dont le corpus a été constitué. Les courbes ne dessinent pas l'évolution du nombre d'étudiants par décennie. Chaque valeur renvoie, pour chaque classe d'âge, au nombre sur dix dans cette classe d'âge d'agents ayant fait les études représentées par la courbe, agents qui ont été publiés ou réédités durant l'entre-deux-guerres et sur lesquels nous avons des informations. On a donc un panorama des profils scolaires des agents actifs durant l'entre-deux-guerres répartis par classes d'âge. Par exemple, pour les agents nés durant les années 1860 et encore actifs dans l'entre-deux-guerres, environ la moitié ont fait des études de droit. Ce nombre décroît rapidement en fonction de la classe d'âge, pour se stabiliser à environ un cinquième des agents nés dans les années 1880, 1890 et 1900.

Que faut-il retenir de ce graphique ? Tout d'abord, une forte diminution des études en droit en fonction des classes d'âge, à l'exception de la dernière, qui voit une brusque remontée. Ensuite, une progression importante des études en philosophie et lettres, qui subit un arrêt important pour les agents nés en 1880, pour reprendre ensuite régulièrement sur deux classes d'âge et baisser légèrement pour la dernière. La rupture observée pour la génération de 1880 est corrélée à une forte hausse de la proportion d'agents ayant arrêté leurs études après les secondaires dans cette même classe d'âge. Il s'agit en fait de la génération qui devait commencer ses études supérieures lors du début de la Première Guerre mondiale et qui en a été empêchée. La montée constante de la proportion d'inscrits en philosophie et lettres se prolonge après cette génération, tandis que le droit se stabilise et les études secondaires comme terminus scolaire diminuent lentement.

Les conclusions que l'on serait amené à tirer de l'examen des chiffres de la dernière classe d'âge ne doivent pas être prises comme un indice de la tendance ultérieure concernant les études des écrivains actifs après la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'effectif de cette classe est fort restreint et assez peu représentatif à cause du critère de constitution du corpus. Les agents qui en font partie répondent à un critère particulier : ils ont publié en volume très tôt dans leur vie. On peut supposer qu'ils disposent assez jeunes d'un capital culturel important et qu'ils pourraient constituer un groupe d'« héritiers » favorisés par leur origine de classe. Cette tendance s'actualiserait dans le choix des études et les pousserait à s'inscrire en philosophie et lettres, mais aussi – et bien plus nettement – en droit, au détriment des autres domaines. Pour le droit, c'est le cas de Henry Bauchau (1913), qui avait un grand-père avocat, de Thomas Owen (1910-2002), dont le père était avocat et professeur, de Théo Léger (1912 ?), dont l'aïeul

Théodore était sénateur, le grand-père était président du tribunal d'Audenaerde et le père administrateur-directeur de l'Office du Petit Crédit Professionnel, de René Blieck (1910-1945), issu d'une famille bourgeoise, ou encore d'Auguste Marin (1911-1940), dont le père était un industriel. Ces écrivains aux origines sociales assez homogènes s'inscrivent en droit et publient une œuvre avant la Seconde Guerre mondiale. Il est donc important de reconnaître le biais du découpage chronologique du corpus quant à sa capacité à rendre compte de l'orientation des études d'agents qui animeront la vie littéraire après 1945.

Professions

Pour chaque agent, nous avons tenté de repérer ses différentes activités professionnelles tout au long de sa vie. Pour certains, nous avons ainsi collationné plusieurs professions successives, avec des renseignements précis sur le lieu où ils travaillaient, les dates de début et de fin d'exercice, etc. Pour d'autres en revanche, nous n'avons pu trouver qu'une catégorie socio-professionnelle générale, comme « journaliste », ou « enseignant ».

Tous ces renseignements ont été catégorisés à l'aide de la nomenclature socio-professionnelle de l'INSEE (Institut national français de la Statistique et des Études économiques). Nous nous sommes tournés vers cette nomenclature parce que la Belgique ne dispose pas d'un tel outil (il existe seulement une nomenclature des activités, le NACE-BEL⁷), que la nomenclature européenne⁸ est par certains côtés trop généraliste pour nos besoins et que la française est bien documentée⁹, ce qui nous permet de contrôler les ajustements qui seront nécessaires pour son utilisation dans le cadre national belge. Enfin, utiliser la nomenclature française, même adaptée, nous permettra d'effectuer des comparaisons ultérieures avec la situation française.

La nomenclature PCS (Professions et Catégories Socio-professionnelles, révisée en 2003¹⁰) se décompose en un arbre taxinomique à quatre niveaux d'analyse, chaque niveau supérieur se

⁷ Voir à l'adresse suivante : http://statbel.fgov.be/figures/general_fr.asp.

⁸ Voir le serveur européen des nomenclatures, Ramon, en particulier la nomenclature des « occupations » (terme anglais hérité de la sociologie des professions) à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/comm/eurostat/ramon/nomenclatures_index.cfm?TargetUrl=LST_NOM&StrLanguageCode=FR&IntFamilyCode=260276.

⁹ Pour une bonne introduction problématisée à cette nomenclature, voir DESROSIÈRES (Alain), THÉVENOT (Laurent), *Les Catégories socio-professionnelles*. Paris, La Découverte, 2002, coll. Repères.

¹⁰ Voir la nomenclature sur le site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/pcs.htm.

situant dans une relation hyperonymique avec le niveau inférieur. Transversalement à ces quatre degrés de « finesse d'analyse », huit grands domaines d'activité sont définis. Ils servent de libellés au premier niveau d'analyse : les agriculteurs exploitants (1), les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (2), les cadres et professions intellectuelles supérieures (3), les professions intermédiaires (4), les employés (5), les ouvriers (6), les retraités (7) et les autres personnes sans activité professionnelle (8). Nous laissons de côté les catégories 7 et 8. Les troisième et quatrième niveaux raffinent les oppositions sociales structurantes basiques (secteur privé vs secteur public, taille de l'entreprise ou de l'institution, qualifications nécessaires par l'intermédiaire de diplômes ou de formations).

La réalité socio-professionnelle des auteurs belges francophones nous incite à utiliser une combinaison entre les trois premiers niveaux d'analyse. Il n'est en effet pas utile, pour la population que nous étudions, de recourir à un degré de finesse supérieur en se servant du quatrième niveau : si la multiplication des différences minimes, qui produit une nomenclature de 551 catégories, est tout à fait pertinente sur un corpus plus large, elle ne l'est plus pour notre population. En revanche, utiliser seulement le premier ou le deuxième niveau n'est pas adéquat non plus dans notre cas : certains groupes sont fort représentés (notamment les « cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques (32) »), et il est judicieux de tenter de les différencier entre eux. Mais cette volonté de différenciation, aussi idoine soit-elle pour les catégories à fort contingent, n'est plus adaptée à celles ne comprenant que quelques individus. Les ouvriers, par exemple, sont très peu nombreux. Ils sont donc regroupés sous la catégorie « ouvriers (60) », de manière indifférenciée.

On peut s'accorder sur la pertinence d'un tel remaniement, car comme l'expliquent Desrosières et Thévenot, cette nomenclature ne répond pas à une seule logique et elle a largement réussi l'épreuve du temps et des usages multiples et variés¹¹.

Les catégories retenues sont donc les suivantes : les agriculteurs (catégorie 1 dans la nomenclature PCS) ; les artisans, commerçants et assimilés (catégories 21 et 22) ; les cadres de la fonction publique (33) ; les cadres d'entreprise (administratifs, commerciaux et techniques, y compris les ingénieurs), regroupés avec les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus (catégories 36, 37, 38 et 23) ; le clergé et les religieux (44) ; les professions intermédiaires de la fonction publique

¹¹ DESROSIÈRES (Alain), THÉVENOT (Laurent), *Les Catégories socio-professionnelles*, op. cit., p. 7.

(41, 43 et 45) ; les professions intermédiaires en entreprise (46, 47 et 48) ; les instituteurs et professeurs de l'enseignement secondaire (42)¹² ; les employés de la fonction publique (50, 51, 52 et 53) ; les employés en entreprise (54, 55 et 56) ; les professeurs d'université ou de hautes écoles et les professions scientifiques (34) ; les professions libérales (31) ; les rentiers ou les sans emploi (82 et 85)¹³ ; les ouvriers (60) et enfin, les professions de l'information, des arts et des spectacles (35).

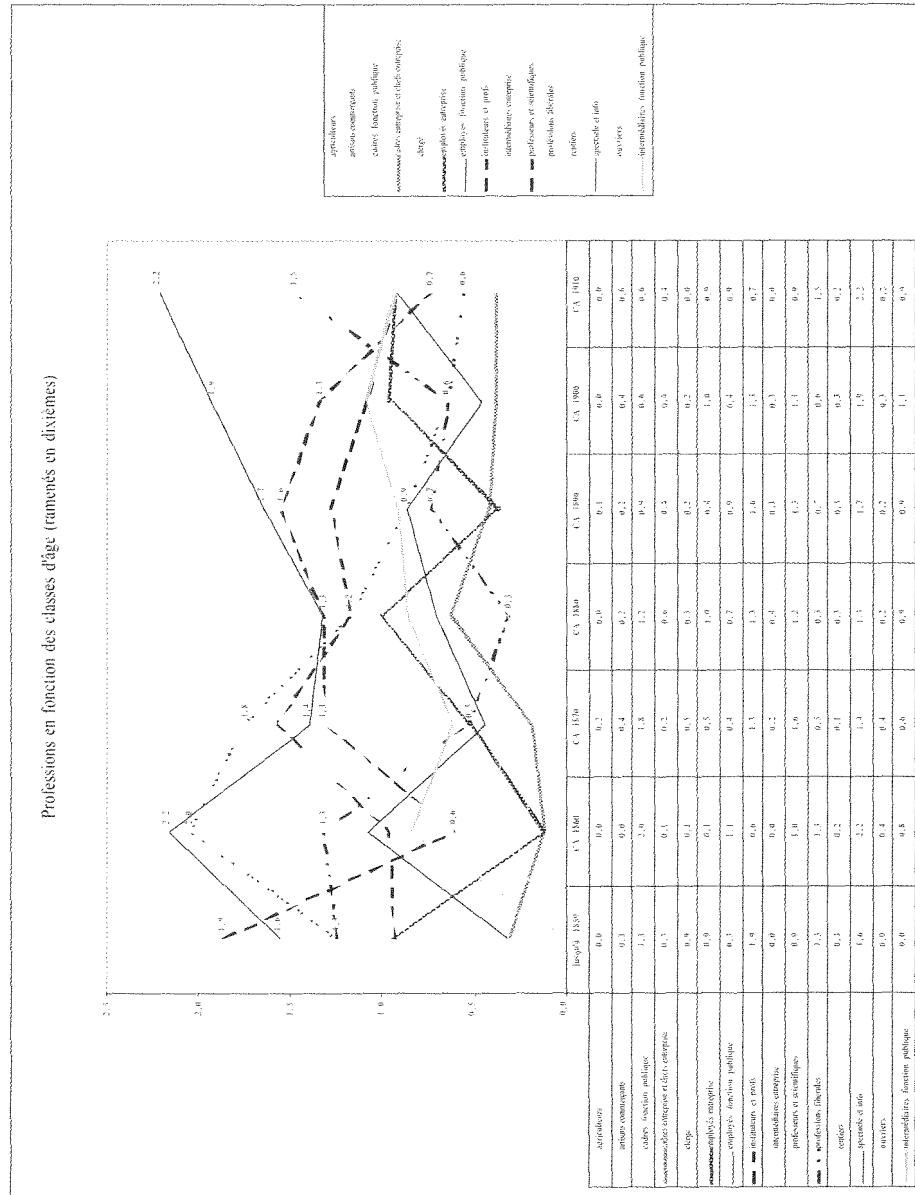
Sur ces 15 catégories, il est nécessaire d'en exemplifier certaines pour les rendre moins opaques. Ainsi, les cadres de la fonction publique regroupent dans notre corpus de 375 agents des ministres, des juges, des sénateurs, des bourgmestres, des secrétaires d'association, des diplomates, des ambassadeurs, des députés, des procureurs, des inspecteurs de l'enseignement, etc. La catégorie des professions intermédiaires de la fonction publique comprend des échevins, des directeurs d'école, des chefs ou des attachés de cabinet, des chefs de bureau, etc. Les professions libérales sont presque entièrement composées d'avocats, à l'exception de quelques médecins et assimilés (au nombre de 8). Les professions de l'information, des arts et des spectacles sont constituées pour près des deux tiers de journalistes, rédacteurs en chef, pigistes, chroniqueurs, directeurs de journaux, etc., surtout pour la presse écrite, mais aussi pour la radio et la télévision. Directeurs de théâtre, comédiens, bibliothécaires, hommes ou femmes de lettres et écrivains composent le tiers restant. Il ne nous a pas semblé pertinent de créer une catégorie à part regroupant les gens de lettres et les écrivains, non seulement en raison du faible contingent de ceux-ci, mais aussi parce que la profession recouvre peu de signification dans le contexte francophone belge de l'entre-deux-guerres. Ils sont en effet très peu à vivre réellement de leur plume à un moment donné (Georges Simenon ou Charles Plisnier par exemple). L'étiquette « écrivain », « homme de lettres » ou « femme de lettres » dans les biographies recouvre des réalités bien différentes et dans le cadre du simple repérage des professions, la frontière entre ceux qui vivent réellement de leur production et ceux qui peuvent se consacrer à temps plein à leur œuvre parce qu'ils ont suffisamment de rentes par ailleurs est très délicate à tracer sans se plonger dans les antécédents familiaux et les détails biographiques de chacun.

¹² Il s'agit ici d'une des principales adaptations de la nomenclature française à la réalité belge, étant donné la différence importante entre les deux institutions scolaires.

¹³ Catégorie hybride, qui concerne les deux extrêmes de l'échelle économique : ils sont peu nombreux et leur nombre ne justifie pas que l'on crée deux catégories distinctes. Leur absence de situation professionnelle (au sens de « exercice d'une activité afin de gagner de l'argent ») définit autorise à les rassembler, dans la mesure où cela permet de les opposer aux autres catégories.

La professionnalisation du métier d'écrivain reste une question spécifique, que nous n'aurons pas l'occasion de traiter en profondeur dans cet article¹⁴.

Nous allons analyser le graphique des professions exercées au cours de la vie des écrivains en activité durant l'entre-deux-guerres réparties en fonction de l'appartenance de ces agents aux classes d'âge définies plus haut.



Pour assurer une meilleure lisibilité au graphique, les catégories « agriculteurs », « artisans et commerçants », « clergé », « professions intermédiaires en entreprise », « rentiers » et « ouvriers » n'ont pas été représentées par une courbe.

Les cinq principales courbes à commenter sont les professions de l'information, des arts et des spectacles, les instituteurs et les professeurs de l'enseignement secondaire, les cadres de la fonction publique, les professions libérales et les professions intermédiaires de la fonction publique.

Les premières dominent largement sur l'ensemble des classes d'âge, malgré la petite baisse pour les générations de 1870 et 1880. Les seconds restent assez constants sur les différentes classes d'âge, avec un « trou » assez inexplicable pour les agents nés dans les années 1860. Les cadres de la fonction publique et les professions libérales chutent dès la génération de 1870, tandis que les professions intermédiaires dans le secteur public progressent lentement mais sûrement.

On retrouve dans ce graphique une conséquence de l'analyse que l'on avait pu effectuer à propos de l'évolution des études par classes d'âge : à partir de la génération née dans les années 1880, on observe une chute des professions impliquant généralement un diplôme élevé, au profit de celles ne nécessitant pas les mêmes acquis culturels. Ainsi, parallèlement à la baisse des avocats et des hautes fonctions publiques, on constate, à partir de la classe d'âge de 1880, une augmentation des employés d'entreprise et de la fonction publique et surtout des cadres et des chefs d'entreprise (ce qui correspondrait à l'image du *self-made-man*, n'ayant pu acquérir de titre dans l'institution scolaire, mais ayant bâti sa propre réussite dans le privé). Restent les professions intermédiaires de la fonction publique, seules à connaître une croissance quasi continue. Ce type de carrière peut avoir connu un certain succès chez les littérateurs, du fait de la sécurité de l'emploi dans les services publics et des horaires précis, qui permettent de s'adonner régulièrement à une autre activité – la littérature – sans nécessairement se professionnaliser dans celle-ci. Ces fonctions intermédiaires trouvent leur actualisation prototypique dans les sinécures d'État, comme les charges de bibliothécaires dans des grandes institutions : Albert Giraud (1860-1929) au Ministère de l'Intérieur, Grégoire Le Roy (1862-1941) à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles ou Franz Hellens (1881-1972) au Parlement.

En ce qui concerne la dernière classe d'âge, elle appelle les mêmes remarques qu'à propos des études : sa population est dans une situation particulière due à la constitution du corpus ; elle a publié très jeune du

fait de son capital culturel hérité important. La recrudescence du nombre de professions libérales (en grande majorité des avocats) est liée à celle des diplômés en droit. Il faudrait prendre en compte la période d'après-guerre, pour intégrer des agents entrés plus tardivement dans le champ littéraire, afin de voir si ce retour des juristes se confirme. Sur un échantillon plus réduit (les membres littéraires de l'Académie royale de Langue et Littérature française de Belgique), cette recrudescence n'est pas confirmée. Au contraire, la prise en compte des écrivains entrés en littérature après 1945 montre une présence accrue d'enseignants.

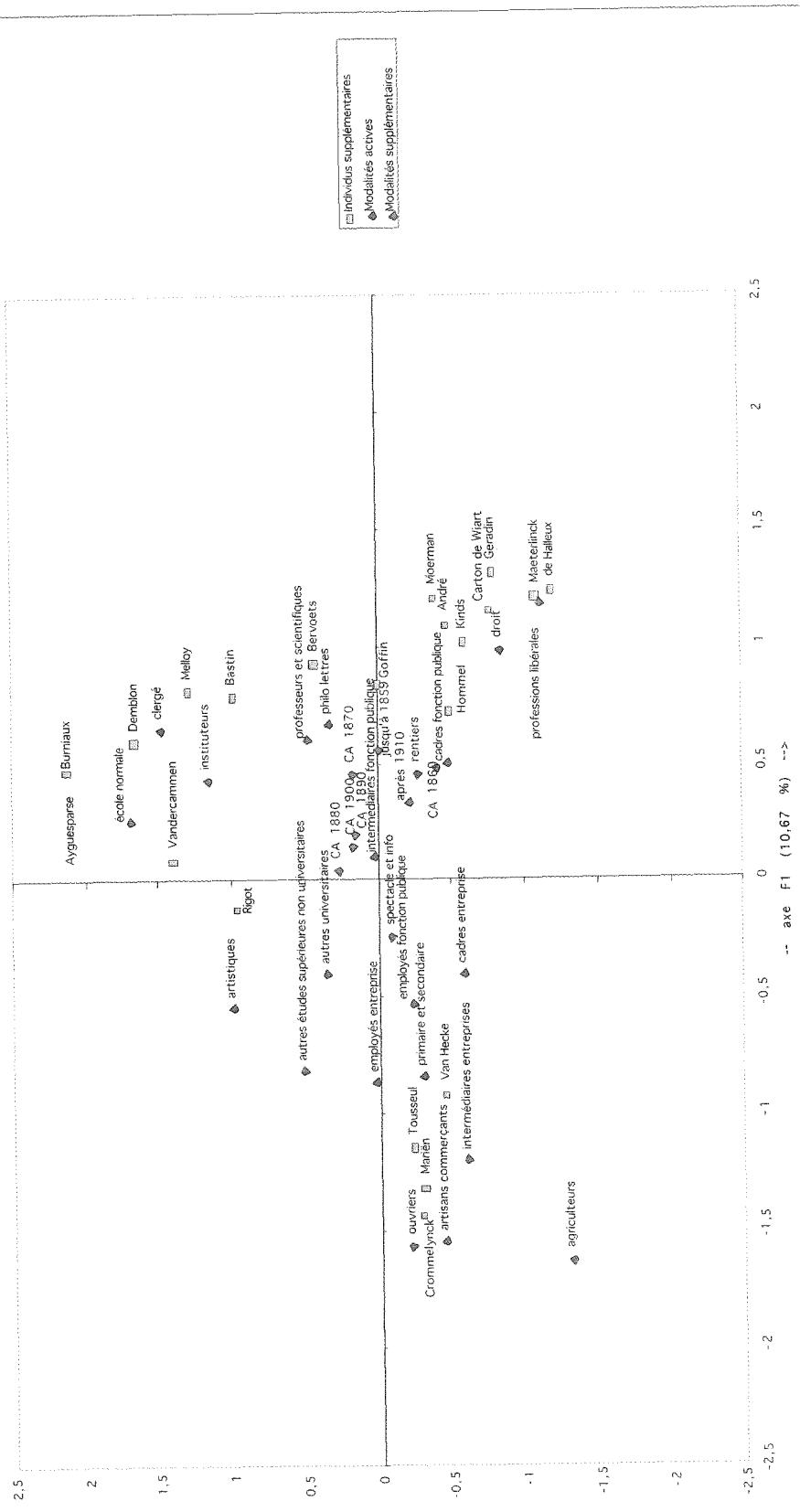
Corrélation entre études et professions et conclusion

Cette corrélation entre les études et les professions pour cette classe d'âge permet d'introduire la dernière analyse de cet article : une généralisation de cette corrélation à l'ensemble des études et des professions.

Pour ce faire, nous aurons recours à un outil mathématique plus complexe que les tris croisés utilisés jusqu'ici : l'analyse factorielle des correspondances multiples¹⁵, qui permet de généraliser cet examen des corrélations entre modalités. Le premier plan factoriel de la matrice constituée par les 375 agents en tête de ligne et les 22 modalités (composées des études et des professions) est représenté par le graphique suivant :

¹⁵ Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'ouvrage suivant : GREENACRE (M.), BLASIUS (J.), *Correspondence Analysis in the Social Science*. London, Academic Press, 1994.

Graphique symétrique (axes F1 et F2 : 20,20 %)



Le graphique de l'analyse factorielle permet d'isoler trois groupes de « carrières » : l'axe F1 met en évidence l'opposition la plus structurante au sein des données : à gauche, on retrouve ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures, avec des professions qui ne demandent pas de diplôme très élevé : ouvriers, artisans et commerçants, employés (de la fonction publique ou en entreprise). À droite, ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur. L'axe F2 permet d'opposer les juristes (études de droit et professions libérales ou cadres supérieurs dans la fonction publique) et les enseignants (école normale ou études de philosophie et lettres, puis instituteurs et professeurs ou professions scientifiques).

Ces grandes tendances sont assez attendues, mais reflètent bien les types de carrières possibles pour les écrivains belges francophones actifs durant l'entre-deux-guerres. La présence au centre du graphique de deux modalités professionnelles indiquent que ce sont des caractéristiques bien réparties parmi les agents, ou du moins qu'elles ne sont pas suffisamment discriminantes pour isoler un groupe qui les posséderait de manière privilégiée. Il s'agit des professions de l'information, des arts et des spectacles, qui comportent principalement des journalistes, et des professions intermédiaires de la fonction publique, qui comprennent principalement des directeurs d'école et des chefs de service, c'est-à-dire des fonctionnaires et employés promus (ces derniers pouvant ne pas avoir de diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui explique la position médiane par rapport au premier axe). Le premier quadrant comporte quant à lui un groupe de modalités marginales (autres études supérieures ou universitaires et études artistiques).

Nous avons porté les classes d'âge en variables supplémentaires (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas participé à la construction des axes, contrairement aux autres modalités). L'analyse factorielle ne permet pas de les départir nettement : les autres oppositions structurelles des données (entre les différentes carrières possibles) sont plus évidentes et surdéterminent le graphique. Comme nous l'avons vu, il a donc été nécessaire, pour percevoir les corrélations entre les classes d'âge et les autres variables, de recourir à un examen par tableaux croisés. Enfin, comme exemples, nous avons indiqué plusieurs individus dont la projection sur le plan factoriel était d'assez bonne qualité.

Les trois grands types de profil professionnel pour le personnel littéraire de l'entre-deux-guerres sont donc le juriste, l'enseignant et l'agent du secteur privé, ce dernier se situant tendanciellement hors institution scolaire et loin des lieux du pouvoir¹⁶. Si ce cas apparaît

¹⁶ Il faudrait examiner la présence de ces écrivains dans les institutions littéraires de l'époque. En effet, l'analyse du personnel littéraire de l'Académie royale de Langue et Littérature

plutôt ponctuel dans le temps et dû à un événement exceptionnel (la Première Guerre mondiale), les deux premiers montrent une évolution de la structure du champ littéraire : la carrière juridique semble en perte de vitesse (indépendamment du cas particulier de la dernière classe d'âge, comme nous l'avons vu), tandis que les métiers de l'enseignement s'imposent peu à peu (si l'on combine instituteurs, professeurs – à tout niveau institutionnel – et professions scientifiques). Enfin, deux constantes se dégagent : le journalisme reste une activité de compromis efficace pour exercer sa plume et la fonction publique un refuge pour les écrivains : au fil des classes d'âge, ceux-ci abandonnent progressivement les hautes fonctions publiques, mais occupent de plus en plus des positions intermédiaires, ceci compensant finalement cela.

Cette évolution des carrières professionnelles confirme donc la rupture entre les phases centrifuge et centripète, en mettant en évidence la différence de recrutement des écrivains entre les deux époques. Ce constat devrait être correlé avec les grandes tendances de l'évolution esthétique¹⁷, qui semblent structurellement homologues par rapport à cette évolution des carrières. Faut-il voir un lien entre les professions et les choix esthétiques des écrivains ? L'étude statistique soulève la question, mais ne permet pas de trancher.

Telles quelles, les données statistiques produisent des résultats auxquels on pourrait reprocher leur sécheresse factuelle. Pour être interprétés, et participer pleinement à la construction d'une histoire sociale du littéraire en Belgique francophone, il conviendrait de prolonger cette étude préliminaire dans diverses directions, qui prendront ici la forme d'hypothèses ou de suggestions de recherche.

D'abord, on pourra avancer que l'origine de la sur-représentation des juristes au sein du personnel littéraire belge serait avant tout, dans l'entre-deux-guerres, un phénomène de représentation, dont l'origine est à chercher du côté de l'héritage du XIX^e siècle : la forte présence des juristes dans la première institution littéraire belge aurait ainsi favorisé l'élaboration d'une représentation en partie essentialisée et passée comme « fait de discours » dans l'histoire de la littérature.

En outre, ce phénomène de représentation devrait être étudié en fonction du poids symbolique et institutionnel des juristes au sein du milieu

françaises n'avait pas permis de dégager cette catégorie. Il est donc envisageable que les agents qui la composent ne soient pas seulement exclus des lieux du pouvoir, mais aussi des institutions littéraires.

¹⁷ Cette évolution esthétique fonde en grande partie la périodisation de la production littéraire en Belgique francophone ; voir DENIS (Benoît) et KLINKENBERG (Jean-Marie), *La Littérature belge. Précis d'histoire sociale*, op. cit., pp. 153-165, en particulier pp. 159-162.

littéraire belge. Dans quelle mesure les écrivains-juristes ont-ils été, plus que d'autres peut-être, des hommes d'institution et, si ce trait se confirme au XIX^e siècle, persiste-t-il pour la période ici étudiée ? En d'autres termes, l'habitus des juristes les prédispose-t-il à investir dans les instances de la vie littéraire nationale (à la manière de Picard) et à apparaître ainsi comme dominants au sein de l'institution ?

Enfin, nous terminerons par deux remarques concernant le constat d'un basculement de la carrière de juriste vers celle d'enseignant. L'étude statistique modifie en effet le regard sur la problématique de la professionalisation du métier d'écrivain, déplacement du regard suggéré également par le livre de Bernard Lahire sur *La Condition littéraire*¹⁸. Pour rendre compte des évolutions constatées, il faudrait ainsi réenvisager la question du « temps libre ». L'hypothèse serait qu'une évolution de la profession de juriste vers une plus grande technicisation laisserait moins de place à une pratique humaniste des lettres et que l'enseignement deviendrait alors la profession qui permettrait le mieux de dégager du temps et de la disponibilité pour pratiquer l'écriture. Très intuitive, cette hypothèse demande évidemment à être vérifiée, mais elle ouvre un champ de recherche rarement envisagé dans l'étude du littéraire : celui de l'influence et des déterminations exercées par les formations et les habitus professionnels sur la pratique littéraire dans toutes ses dimensions (positionnement institutionnel, choix d'écriture, etc.). De ce point de vue, on pourrait aussi se demander si le basculement observé entre juristes et enseignants dans l'entre-deux-guerres peut être relié au tropisme parisien qui s'exerce alors sur les lettres belges : la représentation de la fonction d'écrivain véhiculée en France et, plus généralement, les exigences du champ français, auraient ainsi déclassé le modèle humaniste de l'amateur cultivé qu'incarnait peu ou prou le juriste, au profit d'une relative « professionnalisation » (au sens symbolique) de l'écriture, actualisée par le « professeur », dont le métier s'inscrit, d'une certaine manière, dans la continuité de celui d'écrivain. Tout cela aboutirait à interroger la façon dont les écrivains-juristes se situent dans les possibles esthétiques de la période. À titre d'exemple, il faudrait prendre en considération le recul au sein des pratiques d'écriture littéraire des modèles rhétoriques traditionnels qui, jusqu'aux années 1960, constituaient la base de la formation linguistique des juristes ; de la même manière, le recul sensible du genre poétique au XX^e siècle au profit du roman tend à condamner les pratiques épisodiques ou dilettantes que permet la poésie au profit des investissements continus et de longue haleine

¹⁸ LAHIRE (Bernard), *La Condition littéraire. La double vie des écrivains*, op. cit.

que demande le genre romanesque, ce qui repose autrement la question du temps libre.

Ces remarques constituent autant de pistes à explorer et entendent montrer que l'usage des statistiques, loin d'apporter des réponses définitives, ouvre surtout des voies nouvelles.